

DEPARTEMENT  
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT  
DE BEZIERS

MAIRIE  
DE  
VIAS

## EXTRAIT

DU

### Registre des Arrêtés du Maire DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : PM/2023- 211

Objet : Réglementation circulation et stationnement parking Farinette « Village des jeux 2023 »

Date de publication :

21/07/23

LE MAIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

VU le Code de la route et notamment l'article L.411-1,

VU la demande de la société Destination Jeux sise 5 rue Cousté 94230 Cachan, en date du 15 avril 2023 d'occuper 15 places de stationnement sur le parking de Farinette à l'occasion de l'organisation du « village des jeux 2023 » le mardi 25 et le mercredi 26 juillet 2023 de 07h00 à minuit,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le bon ordre, la sécurité et la tranquillité publique en y réglementant le stationnement et la circulation,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La société Destination Jeux est autorisée à occuper 15 places de stationnement, le mardi 25 et le mercredi 26 juillet 2023 de 07h00 à minuit.

**ARTICLE 2 :** le stationnement et la circulation sont interdits à hauteur du poste de secours sis parking de Farinette.

**ARTICLE 3 :** Des barrières de sécurité seront installées afin de délimiter cette zone d'interdiction.

**ARTICLE 4 :** Les contraventions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Marseillan, le Chef de la Police Municipale de VIAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Fait à VIAS le 19 juillet 2023

**Maître Jordan DARTIER**  
Maire de Vias